

Tarifs des principales opérations de placement en vigueur au 01-01-2026

I. SICAV

Une vaste sélection de sicav est également négociable via **Belfius Direct Net et Belfius Mobile (en ce compris Re=Bel)**. Pour des raisons de sécurité, des limites de transaction sont en vigueur sur ces deux canaux. En cas d'ordres dépassant ces limites, vous devez vous adresser à votre agence où, en fonction de la contre-valeur, cette réduction est remplacée par d'autres réductions.

I.1. Souscription

	Commission d'entrée max.
Candriam Money Market	0,50 %
Candriam Bonds	2,50 %
Belfius Fullinvest	2,50 %
Belfius Equities	2,50 %
Candriam Equities L	2,50 %
Candriam Sustainable	2,50 %
Belfius Sustainable	2,50 %
Candriam Business Equities	1,00 %
Belfius Smart	2,50 %
Belfius Global ¹	3,00 %
Belfius Select Portfolio	1,50 %
Belfius Portfolio Advanced ²	1,50 %
JPMorgan Funds	2,50 %
Belfius Portfolio B ¹	5,00 %
Belfius Wealth ¹	5,00 %

I.2. Remboursement

	Commission de sortie max.
Sicav avec échéance : frais de sortie en cas de sortie avant l'échéance	5,00 %
Commission de sortie autres SICAV	0,00 %

I.3. Taxe boursière

	Capitalisation	Distribution
Entrée	Néant	Néant
Sortie	1,32 % (max. 4 000,00 EUR) ³	0,00 %

I.4. Conversion et arbitrage

Commission d'entrée / de sortie pour les conversions (entre compartiments d'une même sicav)	Max. 2,50 %
Commission d'entrée / de sortie pour les arbitrages (entre sicav)	Max. 2,50 %
Taxe sur les opérations de bourse	1,32 % (max. 4 000,00 EUR)

¹ Disponible dans le contrat de service « My Portfolio » ou « Wealth Solutions »

² Disponible dans le cadre de la gestion discrétionnaire de patrimoine

³ 0 % à l'échéance finale pour Dexia Clickinvest B

Tarifs en vigueur au 01-01-2026, TVA comprise sauf mention contraire.

Les montants indiqués sont les tarifs de base. Dérogations possibles lors de circonstances spéciales. Il est préférable de toujours vérifier au guichet que le tarif indiqué est encore actuel.

Editeur responsable: Olivier Goerens, Belfius Banque SA, Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles- IBAN BE23 0529 0064 6991 - RPM Bruxelles
TVA BE 0403.201.185.- agent d'assurances FSMA n°19649A.

II. FONDS COMMUNS DE PLACEMENT

Une vaste sélection de fonds communs de placement est également négociable via **Belfius Direct Net et Belfius Mobile (en ce compris Re-Bel)**. Pour des raisons de sécurité, des limites de transaction sont en vigueur sur ces deux canaux. En cas d'ordres dépassant ces limites, vous devez vous adresser à votre agence où, en fonction de la contre-valeur, cette réduction est remplacée par d'autres réductions.

II.1. Souscription

	Commission d'entrée max.
Belfius Portfolio ¹	5,00 %
Belfius Plan ⁴	2,50 %

II.2. Remboursement

Commission de sortie	0,00 %
----------------------	--------

II.3. Taxe boursière

Entrée	Néant
Sortie	0,00 %

II.4. Conversion et arbitrage

Commission d'entrée / de sortie pour les conversions (entre compartiments)	Max. 2,50 %
Commission d'entrée / de sortie pour les arbitrages	Max. 2,50 %

III. FONDS DE TIERS

Commission d'entrée maximum	3,00 %
Frais forfaitaires à l'achat	20,00 EUR

IV. EPARGNE PENSION

IV.1. Souscription

Belfius Pension Fund High/Low equities* / Starfund*	
Commission d'entrée maximum	3,00 %
Taxe sur les opérations de bourse	Néant
Belfius Pension Fund Balanced Plus	
Commission d'entrée maximum	0,00 %
Taxe sur les opérations de bourse	Néant

* Uniquement parts de capitalisation

IV.2. Remboursement

Commission de sortie	0,00 %
Taxe sur les opérations de bourse	Néant
<i>Remarque: tenir compte des aspects fiscaux</i>	

IV.3. Transferts en dehors de Belfius Banque

Frais fixes par compte d'épargne-pension hors TVA/ TVA comprise	61,98 EUR / 75,00 EUR
---	-----------------------

⁴ Sont visés : Belfius Plan Bonds Fund of Funds, Belfius Plan Equities Fund of Funds, Belfius Plan High Fund of Funds, Belfius Plan Low Fund of Funds, Belfius Plan Medium Fund of Funds

V. BONS DE CAISSE

V.1. Souscription marché primaire

Prix de souscription	Au prix d'émission
----------------------	--------------------

V.2. Rachat avant l'échéance

Commission de sortie (*)	X + 0,75%
Traitement administratif	6,00 EUR

(*) En cas de vente avant l'échéance, les frais de rachat du bon de caisse dépendent de la durée restante du bon de caisse et des taux de refinancement applicables à ce moment-là, augmentés d'un taux de pénalité de 0,75%.

V.3. Taxe boursière

Taxe sur les opérations de bourse	
Marché primaire	Néant

VI. BONS D'ETAT

VI.1. Souscription marché primaire

Prix de souscription	Au prix d'émission
----------------------	--------------------

VI.2. Achat et vente marché secondaire

Le courtage s'applique au montant brut (= nominal x prix de marché) exprimé en EUR	
Belfius Direct Net	
Ordres ≤ 125 000 EUR	0,45 %
Ordres > 125 000 EUR	0,27 %
Minimum	20,00 EUR
Agence	
Ordres ≤ 125 000 EUR	0,50 %
Ordres > 125 000 EUR	0,30 %
Minimum	20,00 EUR

VI.3. Taxe boursière

Taxe sur les opérations de bourse	
Marché primaire	Néant
Marché secondaire	0,12 % (max.1 300,00 EUR)

VII. OLOS ET CERTIFICATS DE TRÉSORERIE

VII.1. Souscription marché primaire

Prix de souscription	Au prix d'émission
----------------------	--------------------

VII.2. Achat et vente marché secondaire

Le courtage s'applique au montant brut (= nominal x prix de marché) exprimé en EUR	
Ordres < 500.000 EUR	0,45 %
Ordres ≥ 500.000 EUR	0,27 %

VII.3. Taxe boursière

Taxe sur les opérations de bourse	
Marché primaire	Néant
Marché secondaire	0,00%

VIII. EURO-OBLIGATIONS OU TITRES DE CREANCE SANS OU AVEC DROIT PARTIEL AU REMBOURSEMENT DU CAPITAL INVESTI

VIII.1. Souscription marché primaire

Prix de souscription	Au prix d'émission
----------------------	--------------------

VIII.2. Achat et vente marché secondaire

Une vaste sélection est également négociable via **Belfius Direct Net**. Pour toute souscription via ces canaux, vous bénéficiez d'une **réduction de 10%** sur les frais de courtage. Pour des raisons de sécurité, des limites de transaction sont en vigueur sur ces deux canaux. En cas d'ordres dépassant ces limites, vous devez vous adresser à votre agence où, en fonction de la contre-valeur, cette réduction est remplacée par d'autres réductions.

Le courtage s'applique au montant brut (= nominal x prix de marché) exprimé en EUR.			
	< 1 an		≥ 1 an
< 50 000 EUR	0,30 %		0,60 %
≥ 50 000 EUR et < 125 000 EUR	0,30 %		0,50 %
≥ 125 000 EUR	0,30 %		0,40 %
≥ 250 000 EUR	0,30 %		0,30 %

VIII.3. Taxe boursière

Marché primaire	Néant
Marché secondaire :	
Euro-obligations ou titres de créance avec droit complet au remboursement du capital investi	0,12 % (max. 1 300,00 EUR)
Reverse Convertibles ou titres de créance avec ou sans droit partiel du remboursement du capital investi	0,35 % (max. 1 600,00 EUR)
Titres d'État équivalents à des OLOs émis dans l'EEE	0,00%

IX. AUGMENTATIONS DE CAPITAL (Belge)

Taxe sur les opérations de bourse	Néant
-----------------------------------	-------

X. INTRODUCTIONS EN BOURSE

Taxe sur les opérations de bourse	
Actions nouvelles (primaire)	Néant
Actions existantes (secondaire)	0,35 % (max. 1 600,00 EUR)

XI. ORDRES DE BOURSE

Pour des raisons de sécurité, des limites sont appliquées aux transactions encodées via **Belfius Direct Net**⁵. Si vous souhaitez exécuter des transactions dépassant ces limites, veuillez vous adresser à votre agence.

XI.1. Plateforme de bourse Re=Bel

XI.1.1. Actions, Trackers et Certificats immobiliers

XI 1.1.1. Zone 1 : Euronext : Bruxelles, Amsterdam, Paris

Pour les 18-24 ans (inclus), 1€ de frais de courtage pour chaque achat et vente, quel que soit le montant investi.

XI.1.1.1 Trackers

Belfius Direct Net, Belfius Mobile	
Ordres ≤ 250 EUR	1,00 EUR
Ordres ≤ 1 000 EUR	2,00 EUR
Ordres ≤ 2 500 EUR	3,00 EUR (Euronext Amsterdam & Paris: 6,00 EUR)
Ordres > 2 500 EUR ≤ 10 000 EUR	10,00 EUR
Ordres > 10 000 EUR par tranche de 10 000 EUR	10,00 EUR

⁵ achat : max. 500 000 EUR/transaction, max. 500 000 EUR/compte/jour
vente : max. 500 000 EUR/transaction, pas de max./jour

XI.1.1.1.2 Actions et Certificats immobiliers

Belfius Direct Net, Belfius Mobile	
Ordres ≤ 1 000 EUR	3,00 EUR
Ordres ≤ 2 500 EUR	6,00 EUR
Ordres > 2 500 EUR ≤ 10 000 EUR	10,00 EUR
Ordres > 10 000 EUR par tranche de 10 000 EUR	10,00 EUR

XI.1.1.2 Zone 2 : USA (AMEX, Nasdaq, NYSE, OTC*)

Pour les 18-24 ans (inclus), 1€ de frais de courtage pour chaque achat et vente, quel que soit le montant investi.

Belfius Direct Net, Belfius Mobile	
Ordres ≤ 1 000 EUR	5,00 EUR
Ordres ≤ 2 500 EUR	9,00 EUR
Ordres > 2 500 EUR ≤ 10 000 EUR	12,00 EUR
Ordres > 10 000 EUR par tranche de 10 000 EUR	12,00 EUR

(*) Uniquement disponible à la vente

XI.1.1.3 Zone 3 : Allemagne

Belfius Direct Net, Belfius Mobile	
Ordres ≤ 2 500 EUR	12,00 EUR
Ordres > 2 500 EUR ≤ 10 000 EUR	15,00 EUR
Ordres > 10 000 EUR par tranche de 10 000 EUR	15,00 EUR

XI.1.1.4 Zone 4 : Royaume-Uni & Canada

Belfius Direct Net, Belfius Mobile	
Ordres par tranche de 5 000 EUR	25,00 EUR

XI.1.1.5 Zone 5 : Luxembourg, Espagne, Portugal, Italie, Suisse, Autriche, Irlande, Danemark, Finlande, Norvège, Suède, Japon, Grèce, Pologne, Australie, Nouvelle-Zélande, Hong Kong, Singapour, Afrique du Sud

Belfius Direct Net, Belfius Mobile	
Ordres par tranche de 5 000 EUR	30,00 EUR

XI.1.2. Autres titres financiers

XI.1.2.1.1 Zone 1 : Euronext : Bruxelles, Amsterdam, Paris

Belfius Direct Net, Belfius Mobile	
Ordres ≤ 125 000 EUR	0,90 %
Ordres > 125 000 EUR	0,675 %
Minimum	2,50 EUR

XI.1.2.1.2 Zone 2 : Autres bourses

Belfius Direct Net, Belfius Mobile	
Ordres ≤ 125 000 EUR	0,90 %
Ordres > 125 000 EUR	0,675 %
Minimum	10,00 EUR

XI.2. Autres canaux

XI.2.1 Actions, Warrants et Certificats immobiliers

XI.2.1.1 Zone 1 : Euronext : Bruxelles, Amsterdam, Paris

Belfius Direct Net (*)	
Ordres ≤ 2 500 EUR	3,00 EUR (Euronext Amsterdam & Paris: 6,00 EUR)
Ordres > 2 500 EUR ≤ 10 000 EUR	10,00 EUR
Ordres > 10 000 EUR par tranche de 10 000 EUR	10,00 EUR
Agence (*)	
Ordres ≤ 175 000 EUR, par tranche de 5 000 EUR	35,00 EUR
Ordres > 175 000 EUR (sur le montant total)	0,50 %

(*) Tarif spécifique pour les titres nominatifs (cotés en bourse) pour lesquels Belfius n'est pas le teneur du registre des actionnaires :
frais minimum de 75 EUR par ordre

XI.2.1.2 Zone 2 : USA (AMEX, Nasdaq, NYSE, OTC*)

Belfius Direct Net (**)	
Ordres ≤ 2 500 EUR	9,00 EUR
Ordres > 2 500 EUR ≤ 10 000 EUR	12,00 EUR
Ordres > 10 000 EUR par tranche de 10 000 EUR	12,00 EUR
Agence (**)	
Ordres ≤ 175 000 EUR, par tranche de 5 000 EUR	45,00 EUR
Ordres > 175 000 EUR (sur le montant total)	0,80 %

(*) Uniquement disponible à la vente

(**) Tarif spécifique pour les titres nominatifs (cotés en bourse) pour lesquels Belfius n'est pas le teneur du registre des actionnaires :
frais minimum de 75 EUR par ordre

XI.2.1.3 Zone 3 : Allemagne

Belfius Direct Net (*)	
Ordres ≤ 2 500 EUR	12,00 EUR
Ordres > 2 500 EUR ≤ 10 000 EUR	15,00 EUR
Ordres > 10 000 EUR par tranche de 10 000 EUR	15,00 EUR
Agence (*)	
Ordres ≤ 175 000 EUR, par tranche de 5 000 EUR	45,00 EUR
Ordres > 175 000 EUR (sur le montant total)	0,80 %

(*) Tarif spécifique pour les titres nominatifs (cotés en bourse) pour lesquels Belfius n'est pas le teneur du registre des actionnaires :
frais minimum de 75 EUR par ordre

XI.2.1.4 Zone 4 : Royaume-Uni & Canada

Belfius Direct Net (*)	
Ordres par tranche de 5 000 EUR	25,00 EUR
Agence (*)	
Ordres ≤ 175 000 EUR, par tranche de 5 000 EUR	45,00 EUR
Ordres > 175 000 EUR (sur le montant total)	0,80 %

(*) Tarif spécifique pour les titres nominatifs (cotés en bourse) pour lesquels Belfius n'est pas le teneur du registre des actionnaires :
frais minimum de 75 EUR par ordre

XI.2.1.5 Zone 5 : Luxembourg, Espagne, Portugal, Italie, Suisse, Autriche, Irlande, Danemark, Finlande, Norvège, Suède, Japon, Grèce, Pologne, Australie, Nouvelle-Zélande, Hong Kong, Singapour, Afrique du Sud

Belfius Direct Net (*)	
Ordres par tranche de 5 000 EUR	30,00 EUR
Agence (*)	
Ordres ≤ 175 000 EUR, par tranche de 5 000 EUR	45,00 EUR
Ordres > 175 000 EUR (sur le montant total)	0,80 %

(*) Tarif spécifique pour les titres nominatifs (cotés en bourse) pour lesquels Belfius n'est pas le teneur du registre des actionnaires :
frais minimum de 75 EUR par ordre

XI.2.1.6. Expert Market

Uniquement via Belfius Direct Private et Belfius Direct Wealth (*)	
Tarif unique	1,50 %
Minimum	20,00 EUR

(*) Tarif spécifique pour les titres nominatifs (cotés en bourse) pour lesquels Belfius n'est pas le teneur du registre des actionnaires : frais minimum de 75 EUR par ordre

Rachat anticipé des bons de caisse d'autres banques*

Coûts rachat direct par l'émetteur	0,70 %
Minimum par rachat	20,00 EUR

*seulement possible si l'émetteur le permet

XI.2.2. Autres titres financiers

XI.2.2.1 Obligations (Euronext Bruxelles)

Belfius Direct Net	
Ordres ≤ 125 000 EUR	0,45 %
Ordres > 125 000 EUR	0,27 %
Minimum	20,00 EUR
Agence	
Ordres ≤ 125 000 EUR	0,50 %
Ordres > 125 000 EUR	0,30 %
Minimum	20,00 EUR

XI.2.2.2 Droits d'attribution et droits de souscription

XI.2.2.2.1 Zone 1 : Euronext : Bruxelles, Amsterdam, Paris

Belfius Direct Net	
Ordres ≤ 125 000 EUR	0,90 %
Ordres > 125 000 EUR	0,675 %
Minimum	2,50 EUR
Agence	
Ordres ≤ 125 000 EUR	1,00 %
Ordres > 125 000 EUR	0,75 %
Minimum	2,50 EUR

XI.2.2.2.2 Zone 2 : Autres bourses

Belfius Direct Net	
Ordres ≤ 125 000 EUR	0,90 %
Ordres > 125 000 EUR	0,675 %
Minimum	10,00 EUR
Agence	
Ordres ≤ 125 000 EUR	1,00 %
Ordres > 125 000 EUR	0,75 %
Minimum	10,00 EUR

XI.3. Taxe boursière (par date-valeur)

XI.3.1. En général

Actions, warrants, certificats immobiliers, droits d'attribution et de souscription	0,35 % (max. 1 600,00 EUR/10 jours ouvrables boursiers)
Certificats belges d'actions étrangères	0,12 % (max. 1 300,00 EUR/10 jours ouvrables boursiers)
Obligations	0,12 % (max. 1 300,00 EUR/10 jours ouvrables boursiers)
Bons d'Etat, emprunts d'Etat belges	0,12 % (max. 1 300,00 EUR/10 jours ouvrables boursiers)
Fonds communs de placement, actions de distribution de sicav ou de sicaf établies dans l'EEE et qui sont réglementées et font l'objet d'une inscription, d'un signalement ou d'une notification auprès de l'autorité compétente d'un État membre de l'EEE	0,12 % (max. 1 300,00 EUR/10 jours ouvrables boursiers)
Fonds communs de placement, actions de distribution de sicav ou de sicaf qui ne sont pas établies dans l'EEE et/ou qui ne sont pas réglementées et/ou qui ne font pas l'objet d'une inscription, d'un signalement ou d'une notification auprès de l'autorité compétente d'un Etat membre de l'EEE	0,35 % (max. 1 600,00 EUR/10 jours ouvrables boursiers)
Actions de capitalisation de sicav ou de sicaf	1,32 % (max. 4 000,00 EUR/10 jours ouvrables boursiers)

Tarifs en vigueur au 01-01-2026, TVA comprise sauf mention contraire.

Les montants indiqués sont les tarifs de base. Dérogations possibles lors de circonstances spéciales. Il est préférable de toujours vérifier au guichet que le tarif indiqué est encore actuel.

Editeur responsable: Olivier Goerens, Belfius Banque SA, Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles- IBAN BE23 0529 0064 6991 - RPM Bruxelles
TVA BE 0403.201.185- agent d'assurances FSMA n°19649A.

XI.3.2. Taxe étrangère

Voici un aperçu des différentes taxes étrangères. Ces taxes sont mentionnées séparément sur le bordereau de décompte. Elles peuvent toujours être sujettes à modifications. Cet aperçu est donné uniquement à titre d'information et n'est pas exhaustif.

	Achat	Vente
Afrique du Sud	0,2502 % + 0,005459 % (min. R 11,57 et max. R 54,59)	0,0002 % + 0,005459 % (min. R 11,57 et max. R 54,59)
Etats-Unis	-	0,00278 %
Grèce	0,0325 %	0,0325 %
Hong Kong	0,1085 %	0,1085 %
Irlande	1,00 %	-
Singapour	0,04 %	0,04 %
Royaume-Uni - Emissions GBP	0,50 % (*)	- (*)
Royaume-Uni - Emissions EUR	1,00 % (**)	- (**)
France	0,30 % (***)	0,00 %
Italie	0,10 % (****)	-
Espagne	0,20 % (*****)	-

(*) Plus un montant fixe de 1 GBP si le montant de base de la transaction est supérieur à 10 000 GBP.

(**) Plus un montant fixe de 1,25 EUR si le montant de base de la transaction est supérieur à 12 500 EUR.

(***) S'applique uniquement aux actions françaises comprises dans un Arrêté français publié annuellement (arrêté établissant la liste des sociétés dont le siège social est situé en France et dont la capitalisation boursière dépasse un milliard d'euros au 1er janvier de l'année civile).

(****) Achat via une bourse en Europe: 0,12 %; Achat via une bourse hors Europe: 0,22 %. S'applique uniquement aux actions italiennes non reprises sur une liste publiée annuellement par le ministère de l'Economie italien.

(*****) S'applique uniquement aux actions espagnoles listées dans un décret royal publié annuellement.

XII. ENCAISSEMENT DE COUPONS ET DE DIVIDENDES DE TITRES ETRANGERS (EN ESPECES OU EN ACTIONS)

XII.1. En dossier-titres

Tarif standard par coupon/dividende hors TVA/ TVA comprise (*)	2,00 % / 2,42 %
Minimum par coupon/dividende hors TVA/ TVA comprise	2,50 EUR / 3,025 EUR
Maximum par coupon/dividende hors TVA/TVA comprise	100 EUR / 121 EUR
Gratuit pour les titres émis par Belfius ou Candriam	

(*) Le tarif standard est calculé sur le montant brut en Belgique

XII.2. Au porteur

Tarif standard par coupon/dividende hors TVA/ TVA comprise (*)(**)	5,00 % / 6,05 %
Minimum par coupon/dividende hors TVA/ TVA comprise	2,50 EUR / 3,025 EUR
Maximum par coupon/dividende hors TVA/TVA comprise	100 EUR / 121 EUR
Gratuit pour les titres émis par Belfius ou Candriam	

(*) Le tarif standard est calculé sur le montant brut en Belgique

(**) Pour les dividendes provenant de certificats belges de seconde classe d'émissions étrangères, c'est le tarif des dividendes étrangers qui est appliqué. Nous entendons par-là les certificats au porteur/certificats de dépôt internationaux émis par Sogès-Fiducem. (y compris les anciens émetteurs Sogès-Dewaay, Sogès-Ateka, Sofigen et Ateka)

XIII. OPÉRATIONS DE RÉGULARISATION VOLONTAIRES POUR TITRES ÉTRANGERS

XIII.1. En dossier-titres

Opérations de régularisation volontaires	Tarif hors TVA/TVA comprise
Conversion avec possibilité de choix	10 EUR / 12,10 EUR par participation
Offre publique d'achat	
Squeeze out	
Offre publique d'échange	
Exercice de warrants en actions	
Souscription	
Gratuit pour les titres émis par Belfius ou Candriam	

XIII.2. Au porteur

Offre de fonds luxembourgeois (*) hors TVA/TVA comprise	125 EUR / 151,25 EUR par code-valeur
Gratuit pour les titres émis par Belfius ou Candriam	

(*) D'autres entités peuvent imputer des frais supplémentaires à Belfius Banque pour l'exécution de cette opération. Ces frais, à majorer éventuellement de 21 % de TVA, sont à charge du client et seront comptabilisés en plus des frais fixes.

XIV. DOSSIER-TITRES

XIV.1. Dossier-titres Re=Bel

XIV.1.1. Droit de garde et frais de dossier

Pour les titres déposés en dossier-titres, les droits de garde sont calculés sur la base des positions enregistrées le dernier jour ouvrable bancaire de l'année. Les droits de garde sont dus sur l'ensemble de l'année écoulée.

Type de titre	Tarif standard par code de valeur hors TVA/TVA comprise (*)	Minimum par code de valeur hors TVA/ TVA comprise	Maximum par code de valeur hors TVA/TVA comprise
Actions, Trackers et Certificats immobiliers	Gratuit		
Valeurs gratuites (**)	Gratuit		
OPC (Organismes de placements collectifs) d'autres institutions ou entreprises	0,20 % / 0,242 %	2,50 EUR / 3,025 EUR	20 EUR / 24,20 EUR
Penny Stocks (***)	200 EUR / 242 EUR	Pas d'application	Pas d'application

(*) Le tarif standard est exprimé sur une base annuelle et est calculé sur la base de la contre-valeur du titre.

(**) Valeurs gratuites :

- Titres émis par Belfius ou Candriam, y compris les émissions émanant initialement d'une des filiales du groupe Dexia (Belfius Banque SA, Belfius Financing Company, Belfius Asset Management SA, Belfius Funding, Candriam, Dexia Banque, Dexia SA, Dexia Asset Management, Dexia Funding Netherlands, Dexia Credit Local, Dexia BIL, Dexia Municipal Agency, Artesia Overseas, Artesia, Bacob, Cordius)
- Strips, droits de souscription et d'octroi
- Fonds émis par DEKA
- Le fonds JPM US Small Cap Growth A (acc) – EUR - LU0401357743

(***) Droits de garde spécifiques Penny Stocks

Certains titres, de par leur très faible valeur boursière (équivalent à < 1 euro), ne sont plus admis sur les marchés réglementés, et deviennent uniquement négociables sur un marché « Over the Counter » (OTC).

Ces titres portent alors l'appellation « Penny Stocks » et font l'objet de droits de garde très élevés auprès de nos dépositaires.

Si vous décidez de conserver de tels titres en dossier-titres, un droit de garde unique de 200 euros (242 euros TVAC) sera appliqué pour chacune des positions présentes dans le dossier-titres et prélevé fin janvier de chaque année.

Les droits de garde décrits ci-avant ne sont par conséquent pas d'application pour ces titres.

Des frais de dossier fixes seront imputés annuellement par dossier-titres sauf si le dossier-titres est constitué de titres conservés gratuitement.

Frais de dossier fixes par an, par dossier-titres payant	Hors TVA	TVA comprise
	7,50 EUR	9,075 EUR

Les droits de garde et les frais de dossier seront débités chaque année du compte centralisateur des frais le 31 janvier de l'année suivante.

XIV.2. Autre dossier-titres

XIV.2.1. Droit de garde et frais de dossier

Pour les titres déposés en dossier-titres, les droits de garde sont calculés sur la base des positions enregistrées le dernier jour ouvrable bancaire de l'année. Les droits de garde sont dus sur l'ensemble de l'année écoulée.

Type de titre	Tarif standard par code de valeur hors TVA/TVA comprise (*)	Minimum par code de valeur hors TVA/ TVA comprise	Maximum par code de valeur hors TVA/TVA comprise
Valeurs gratuites (**)	Gratuit		
Obligations, titres de créance structurés et bons de caisse d'autres institutions ou entreprises	0,12 % / 0,1452 %	2,50 EUR / 3,025 EUR	20 EUR / 24,20 EUR
Bons d'État, certificats du Trésor et OLO			
OPC (Organismes de placements collectifs) d'autres institutions ou entreprises	0,20 % / 0,242 %		
Actions, certificats immobiliers et warrants d'autres institutions ou entreprises			
Penny Stocks (***)	200 EUR / 242 EUR	Pas d'application	Pas d'application

(*) Le tarif standard est exprimé sur une base annuelle et est calculé sur la base de la contre-valeur du titre.

(**) Valeurs gratuites :

- Titres émis par Belfius ou Candriam, y compris les émissions émanant initialement d'une des filiales du groupe Dexia (Belfius Banque SA, Belfius Financing Company, Belfius Asset Management SA, Belfius Funding, Candriam, Dexia Banque, Dexia SA, Dexia Asset Management, Dexia Funding Netherlands, Dexia Credit Local, Dexia BIL, Dexia Municipal Agency, Artesia Overseas, Artesia, Bacob, Cordius)
- Titres nominatifs pour lesquels Belfius tient à jour le grand livre

Tarifs en vigueur au 01-01-2026, TVA comprise sauf mention contraire.

Les montants indiqués sont les tarifs de base. Dérogations possibles lors de circonstances spéciales. Il est préférable de toujours vérifier au guichet que le tarif indiqué est encore actuel.

Editeur responsable: Olivier Goerens, Belfius Banque SA, Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles- IBAN BE23 0529 0064 6991 - RPM Bruxelles TVA BE 0403.201.185- agent d'assurances FSMA n°19649A.

- Strips, droits de souscription et d'octroi
- Actions Quares
- Fonds émis par DEKA
- Certificats immobiliers Care Property Invest SA
- Titres émis par Arkimedes et Lernout&Hauspie
- Le fonds JPM US Small Cap Growth A (acc) – EUR - LU0401357743

(***) Droits de garde spécifiques Penny Stocks

Certains titres, de par leur très faible valeur boursière (équivalent à < 1 euro), ne sont plus admis sur les marchés réglementés, et deviennent uniquement négociables sur un marché « Over the Counter » (OTC).

Ces titres portent alors l'appellation « Penny Stocks » et font l'objet de droits de garde très élevés auprès de nos dépositaires.

Si vous décidez de conserver de tels titres en dossier-titres, un droit de garde unique de 200 euros (242 euros TVAC) sera appliqué pour chacune des positions présentes dans le dossier-titres et prélevé fin janvier de chaque année.

Les droits de garde décrits ci-avant ne sont par conséquent pas d'application pour ces titres.

Des frais de dossier fixes seront imputés annuellement par dossier-titres sauf si le dossier-titres est constitué de titres conservés gratuitement.

Frais de dossier fixes par an, par dossier-titres payant	Hors TVA	TVA comprise
	7,50 EUR	9,075 EUR

Les droits de garde et les frais de dossier seront débités chaque année du compte centralisateur des frais le 31 janvier de l'année suivante.

XIV.3. Coûts pour l'ouverture et la gestion d'un compte ségrégué sur demande explicite et au nom du client, directement chez nos dépositaires

	Hors TVA	TVA comprise
Coût lors de l'ouverture d'un compte ségrégué au nom du client directement chez le correspondant	750 EUR	907,5 EUR
Coût par transaction sur ce compte avec intervention de Belfius	300 EUR	363 EUR

XIV.4. Transferts hors Belfius Banque

Frais fixes par code-valeur	HTVA	TVAC
Titres Belfius et non-Belfius	61,98 EUR	75,00 EUR

XIV.5. Assurance – Belfius Cover Placements*

Prime annuelle par compte	12,99 EUR
---------------------------	-----------

* Possibilité de payer une 2^e prime dans le cas de 2 cotitulaires

XIV.6. Frais divers

	HTVA	TVAC	Par	
Attestations diverses en dossier-titres (preuve de détention d'un titre à une date donnée,...)	16,53 EUR	20,00 EUR	Pièce	
Photocopie de pièces comptables (bordereau de bourse, souscription de titres, ...)	7,44 EUR	9,00 EUR	Pièce	
Evaluation d'un dossier-titres	16,53 EUR	20,00 EUR		
Relevé des opérations sur dossier-titres (« revenus mobiliers » inclus)	16,53 EUR	20,00 EUR		
Traitement administratif de la mise au nominatif et de la dématérialisation : (*)				
Pour les titres dont Belfius Banque n'est pas le teneur du grand-livre				
mise au nominatif (**)	60,00 EUR	72,60 EUR	Code-valeur	
Dématérialisation de titres nominatifs étrangers hors Euronext	125,00 EUR	151,25 EUR	Code-valeur	
Démarches administratives en vue de bénéficier des conventions fiscales internationales. Des frais complémentaires peuvent être perçus pour certains pays dont les administrations fiscales imposent des contraintes plus lourdes. A ce jour : Espagne + 20,00 € et Allemagne + 20,00 €	5 % du montant à récupérer		Récupération de taxe	
	min. 50,00 EUR max. 500,00 EUR	min. 60,50 EUR max. 605,00 EUR		
Frais de récupération des droits de garde en cas de carnet de dépôt débiteur	6,50 EUR	7,87 EUR	Lettre de rappel	
Participation aux assemblées générales	Attestation de participation			
	Assemblées générales belges	19,83 EUR	24,00 EUR	Participation
	Autres assemblées	70,24 EUR	85,00 EUR	

Tarifs en vigueur au 01-01-2026, TVA comprise sauf mention contraire.

Les montants indiqués sont les tarifs de base. Dérogations possibles lors de circonstances spéciales. Il est préférable de toujours vérifier au guichet que le tarif indiqué est encore actuel.

Editeur responsable: Olivier Goerens, Belfius Banque SA, Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles- IBAN BE23 0529 0064 6991 - RPM Bruxelles TVA BE 0403.201.185- agent d'assurances FSMA n°19649A.

	générales (européennes)			
	Vote à distance			
	Assemblées générales belges	14,88 EUR	18,00 EUR	Vote
	Autres assemblées générales (européennes)	34,71 EUR	42,00 EUR	
Frais administratifs pour une vente forcée		20,66 EUR	25,00 EUR	Par opération
Traitement administratif pour une vente forcée		25,00 EUR	TVA pas d'application	Par opération
Recherches complexes		49,60 EUR	60,00 EUR	Heure
Frais marginaux pour les services de Belfius tels que les frais de performance (***)		0 %	0 %	

(*) D'autres dépositaires et teneurs du grand-livre peuvent imputer des frais supplémentaires à Belfius Banque pour la conversion de titres nominatifs en titres dématérialisés et inversement. Ces frais, à majorer éventuellement de 21 % de TVA, sont à la charge du client et peuvent être imputés en plus des frais fixes.

(**) Les programmes de fidélité annuels des entreprises françaises ne sont pas annoncés de manière proactive. Le client qui le souhaite peut toujours participer en le signalant à la banque.

(***) sauf accord contraire avec le client dans un contrat de Gestion discrétionnaire de portefeuille.